



Procès-verbal

Bureau de Direction

Réunion du :	02 septembre 2021 à 18h30
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Daniel ROLET.
Présents :	Madame Michelle GUERRA BORGES, Messieurs Didier BONTEMPS, Raphaël GERALDES, Daniel MAILLARD Guy MONNIER, Yves MUTTI.
Excusés	Monsieur Philippe SURDOL,

• 1/ Assemblée Générale

Elle se déroulera le vendredi 01 octobre 2021 à Audincourt.

Comptabilité

Daniel ROLET donne des informations quant à l'avancée de l'arrêté des comptes. Il explique qu'il n'y a rien d'alarmant dans le résultat, étant donnée la situation de la saison 20/21.

Délégués

12 candidatures reçues en recommandé, qui couvriront au moins les titulaires. Le Président rappelle les aspects réglementaires.

Buffet

Il se pose la question de l'organisation ou non d'un buffet après l'assemblée, et ce au regard des consignes sanitaires qui doivent être respectées. Yves Mutti est chargé de prendre contact avec Monsieur le Maire, et Monsieur le Président du club d'Audincourt.

Récompenses

La remise des récompenses aux anciens élus, qui devait intervenir lors de la dernière assemblée générale (tenue en visioconférence) et le cadeau de Jocelyne KNIPILLAIRE, ancienne salariée partie en retraite, se déroulera au cours de cette assemblée.

• 2/ Réunions de rentrée

Lundi 06 septembre à Besançon

Présence de Daniel ROLET et Jean-Luc JOUFFROY

Lundi 06 septembre à Grandvillars

Présence de Yves MUTTI et Ph SURDOL

Jeudi 09 septembre à Orchamps Vennes

Présence de Daniel ROLET et Ph SURDOL

Le contrôle du passe sanitaire sera réalisé à l'entrée.

La finalisation du power point de présentation se déroulera le vendredi 03 septembre après-midi.

• 3/ Passe sanitaire

Le président du district a fait une note sur ce sujet, à l'instar de celle de la Ligue, et les présidents de commissions doivent absolument faire respecter ce passe

Concernant les clubs, Daniel ROLET, revient sur les quelques messages sur le sujet du passe sanitaire. Il rappelle que les règles et impositions du gouvernement doivent être appliquées. Il rappelle aussi, que nous n'avons pas de règlement qui permette des adaptations.

Même si l'on peut comprendre la difficulté de certains clubs, il ne nous est pas possible de passer outre.

• 4/ Nouveau club ville de Belfort

Nous avons reçu une demande d'affiliation de la part d'une association sur la ville de Belfort.

Des contacts ont été pris avec la ville de Belfort. Il s'avère qu'aucune demande n'a été introduite auprès de la municipalité, qui n'est nullement au courant de la constitution de cette nouvelle association. Les créneaux d'installations ont d'ores et déjà été attribués aux associations, et cette nouvelle association n'a pas été prise en compte.

Un mail va être adressé à cette nouvelle association afin de savoir si elle possède un créneau pour pouvoir organiser les rencontres.

• 5/ Questions diverses

5/1. Statistiques licenciés

Un état des licences demandées par les clubs a été réalisé au 27 août 2021, comparativement au 27 août 2020.

Nous constatons

- un retard sur les séniors Garçons et séniors Filles
- un important retard sur les arbitres ; des échanges amènent à penser que la date butoir du 31 août n'est pas étrangère à cela.
- une hausse sur le football d'animation.

Le total général, avec -1,98 %, n'est pas catastrophique, malgré ce que l'on aurait pu craindre à la vue des deux dernières saisons.

5/2. Passe sport

Yves MUTTI évoque auprès de ses collègues le dispositif Passe sport. Ce dispositif a été mis en place par le ministère chargé des sports, afin de permettre aux familles les plus modestes (bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire), de recevoir une aide pour paiement de la licence.

L'aide est de 50 euros. Les parents paient ainsi au club la différence entre le prix de la licence, et les 50 euros d'aide. Charge au club ensuite de récupérer les X fois 50 euros, en s'inscrivant sur « mon compte asso ».

Yves MUTTI et Jérôme POBELLE sont référents pour ce dispositif au sein du district.

5/3. Demande d'interview So Foot

Le magazine SO FOOT a pris contact avec le Directeur du District pour une demande d'interview dans le cadre d'une affaire judiciaire concernant une personne licenciée d'un club de notre district.

Le Bureau du district décide qu'il ne sera pas donné suite à cette demande.

Le Président

Daniel ROLET

Le Président Délégué

Yves MUTTI

Le Directeur Administratif

Jérôme POBELLE